



Tarifs et Aides en faveur des apprentis

Hébergement et Repas

Grâce à son implantation au sein d'Agro Campus Dijon, le CFA Dijon Quetigny dispose d'un **internat** (filles & garçons), d'une **résidence étudiante** et d'un accès à la **restauration**.

La pension (ou 1/2 pension) fait l'objet d'un règlement par prélèvement tous les 2 mois ou d'une facturation trimestrielle.

Tarifs au 01/01/2026* par semaine de présence au CFA repas du lundi midi non compris (début des cours du lundi à 13h30) :

Tous diplômes	Pension	1/2 Pension
	30,36 €	12,08 €

**Sous réserve de modifications des aides par les OPCO et du tarif région.*



Prime départementale d'apprentissage :

Le Conseil Départemental de Côte d'Or verse une prime départementale d'apprentissage de 1ère année du second degré aux apprentis résidant en Côte d'Or qui signent un contrat d'apprentissage pour la première fois.

(Pour les apprentis ne résidant pas en Côte d'Or, contacter votre Conseil Départemental pour savoir si une telle prime existe au niveau de votre département.)



Le dossier papier permettant la demande d'attribution de cette prime sera fourni par le CFA aux apprentis qui en rempliront les conditions.

Vous pouvez aussi réaliser la demande en ligne directement sur le site du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Fond Social Apprenti (FSA) :

Dépend du CRBFC ; dossier à demander au CFA.



Autres aides :

Des demandes d'aides financières peuvent être sollicitées par les apprentis auprès des :

- Mairies, Missions Locales et Conseils Départementaux de votre lieu de résidence.
- Vous pouvez également vous adresser à une assistante sociale qui vous guidera dans vos démarches.
- Pour les aides inhérentes à votre logement (garant, caution, recherche de logement...) prise en charge d'une part du loyer (aide Mobili-jeunes ou Agri-mobili-jeunes)

Agri Mobilité = Aide au Logement

<https://www.actionlogement.fr/>
(Renseignements auprès du CFA)

1 jeune et 1 solution

Vous pouvez obtenir d'autres aides en consultant le site :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>



#1jeune1solution

Aides Gouvernementales en faveur de l'Apprentissage

Pour les contrats d'apprentissage, pour préparer un diplôme dispensé au sein du CFA Dijon-Quetigny :

Montant de cette aide pour la totalité du contrat d'apprentissage :

Versée la 1^{ère} année d'exécution du contrat signé entre le 07/03/2026 et le 31/12/2026 (Décret n°2026-168 du 6 mars 2026) :

Nombre de salariés	Niveau 3 & 4 CAPa - BAC Pro - BP - CS	Niveau 5 BTSA
-250	5000 €	4500 €
+250	2000 €	1500 €
Apprenti reconnu travailleur handicapé :		6000 €

Retrouvez toutes les informations pour percevoir cette aide sur le portail de l'alternance :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

Financement

La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

Elle est financée par les OPCO du secteur privé et pour les collectivités territoriales par le CNFPT (à hauteur de leur taux plafond).

Rémunération

Au cours des années de formation, l'apprenti perçoit un salaire, en fonction de son âge, versé par l'employeur.

Celui-ci est calculé en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable.

Voir le tableau de rémunération ci-dessous :

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2026 :

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans			Apprenti de 21 ans à 25 ans		Apprenti de 26 ans et plus
	Tous	Autres	Agri	Paysage	Autres	Paysage	
1 ^{ère} année	27%*	43%	43%	50%	53%	53%	100% du Smic ou SMC
2 ^e année	39%*	51%	51%	60%	61%	63%	100% du Smic ou SMC
3 ^e année	55% du Smic	67%	67%	70%	78%	78%	100%*du Smic ou SMC

Ces montants peuvent être majorés, en cas de contrat d'apprentissage dans une administration publique, ou si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

*Ces montants peuvent être majorés pour les contrats en Agri en fonction de l'IDCC et du département.

AGRO CAMPUS DIJON

CFA Dijon-Quetigny | 21 Bd Olivier de Serres - CS 90042-
21801 QUETIGNY cedex - Siret 192 111 359 00019 -
Tél : 03 80 71 80 31 | E-mail : cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

